

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (arrêté N° **3/2026/0052** du **11 septembre 2026**) pour la modification de l'immeuble de bureaux et du stockage de mélanges et de substances classés à Bettembourg, 408 Z.A.E. Wolser F.

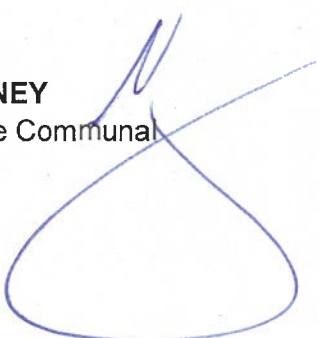
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **22 septembre 2026** au **2 novembre 2026**

Bettembourg, le 17 septembre 2022

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

